



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 271 453  
A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 87830401.3

(51) Int. Cl.4: D 06 F 57/08  
D 06 F 58/14

(22) Date de dépôt: 11.11.87

(30) Priorité: 11.11.86 IT 6335786

(71) Demandeur: Falci, Renzo  
Via Fogazzaro, 4  
I-36075 Montecchio Maggiore Vicenza (IT)

(43) Date de publication de la demande:  
15.06.88 Bulletin 88/24

(72) Inventeur: Falci, Renzo  
Via Fogazzaro, 4  
I-36075 Montecchio Maggiore Vicenza (IT)

(84) Etats contractants désignés:  
AT CH DE ES FR GB IT LI

(74) Mandataire: Bettello, Luigi, Dott. Ing.  
Via Col d'Echele, 25  
I-36100 Vicenza (IT)

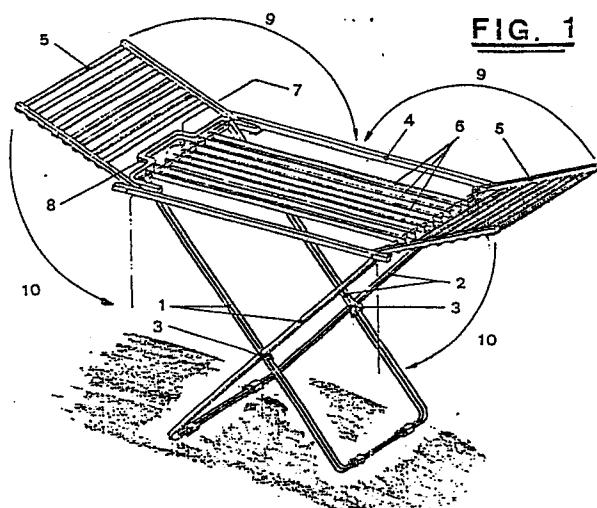
### 54 Etendoir à linge.

57 L'invention concerne un étendoir à linge du type repliable comprenant deux bâts, à savoir un horizontal (4) et deux latéraux (5).

Une caractéristique fondamentale de l'invention réside dans le fait que les barrettes (6) destinées à supporter le linge sont, non pas rigidement fixées par leurs extrémités au bâti horizontal (4), mais susceptibles de se déplacer parallèlement les unes aux autres à l'horizontale.

Les bâts latéraux (5) peuvent être repliés à l'horizontale au-dessus du bâti (4), ou peuvent être rabattus vers le bas pour affecter une position verticale.

On peut associer à l'étendoir un appareillage électrique de ventilation et de chauffage de façon à ce qu'une fois l'ensemble engagé à l'intérieur d'une enveloppe parallélépipédique convenablement perforée, on puisse procéder au séchage uniforme et rapide du linge disposé sur ledit étendoir.



## Description

La présente invention a pour but la réalisation d'un étendoir à linge particulier qui est doté d'un système propre à l'installation d'un appareillage électrique pour la circulation et éventuellement le chauffage de l'air destiné au séchage du linge.

La conception et la structure pratique des étendoirs à linge sont bien connues de tout technicien du domaine considéré. Un tel dispositif est normalement destiné à la suspension du linge lessivé tel que des draps, des vêtements, des sous-vêtements ou similaires après que ceux-ci aient été lavés.

L'étendoir sert également à suspendre du linge afin que celui-ci perde les odeurs caractéristiques désagréables qu'il a précédemment absorbées par le fait d'avoir été porté ou d'avoir été rangé à l'intérieur de tiroirs ou autres.

En outre, un étendoir à linge sert encore au séchage du linge lessivé.

Les inconvénients rencontrés dans ce dernier cas sont multiples ; parmi ceux-ci on peut en citer trois comme particulièrement remarquables, à savoir : 1) si l'étendoir est exposé au soleil pour être ventilé, il faut un certain temps pour le séchage du linge ; 2) pendant ce temps, le linge tend à se couvrir de la poussière atmosphérique, notamment s'il est étendu dans des villes ou autres ambiances polluées ; 3) lorsque le temps est pluvieux, humide, froid ou sans vent, le linge ne parvient pas à sécher.

Même dans le cas où un étendoir est utilisé afin que le linge perde ses odeurs désagréables, on rencontre de nombreux inconvénients ; parmi ceux-ci on citera les trois les plus notables, à savoir : 1) il faut un temps non négligeable pour obtenir le but recherché qui de toute manière n'est jamais complètement atteint ; 2) pendant ce temps le linge tend à se couvrir de la poussière atmosphérique ; 3) lorsque l'ambiance dans laquelle l'étendoir est utilisé est polluée, le linge tend à absorber d'autres odeurs désagréables.

La présente invention tend à éviter les inconvénients sus-mentionnés.

Fig. 1 montre une forme possible de réalisation de l'étendoir suivant l'invention, étant toutefois observé que d'autres formes peuvent être adoptées sans sortir du domaine de l'invention.

Fig. 2 représente l'étendoir complété par deux constituants indispensables à la mise en œuvre de l'invention, à savoir l'appareillage électrique de ventilation et de chauffage et une enveloppe qui entoure l'étendoir.

Il convient dès maintenant de préciser que l'étendoir doté d'un dispositif approprié pour le montage de l'appareillage électrique de ventilation et de chauffage constitue une revendication de la présente invention, ceci afin d'écartier des cas éventuels de contrefaçon.

L'étendoir représenté en fig. 1 comprend essentiellement deux pieds 1 et 2 pour l'appui sur le sol, articulés l'un à l'autre en 3, ce qui permet de

refermer l'étendoir afin qu'il occupe un volume d'encombrement minimal lorsqu'il n'est pas utilisé.

Le linge est étendu sur des fils appropriés, ou bien sur de petits tubes, ou encore sur des profilés. Ceux-ci sont fixés par leurs extrémités sur des bâts qui sont à leur tour accrochés aux pieds d'appui 1 et 2.

Ces bâts sont articulés entre eux à l'aide de charnières ou similaires afin de permettre le repliage de l'étendoir à la fin de son utilisation, pour présenter le plus petit encombrement possible.

Les bâts sont au nombre de trois, à savoir un bâti horizontal 4 et deux bâts 5 prévus aux extrémités dudit bâti 4. Les barrettes 6 qui sont destinées à supporter le linge sur le bâti horizontal 4 ne sont pas rigidement fixées par leurs extrémités 7 à celui-ci, mais sont au contraire susceptibles de se déplacer à l'horizontale, parallèlement les unes aux autres, ce qui permet de régler leur écartement en fonction des nécessités réelles et des dimensions du linge à étendre.

L'une des extrémités des deux bâts latéraux 5 est montée à articulation afin que lesdits bâts puissent soit être positionnés comme montré en fig. 1, soit être déplacés angulairement suivant les flèches 9 pour venir se replier horizontalement au-dessus du bâti central 4, soit encore être rabattus vers le bas pour prendre la position illustrée en fig. 2 moyennant rotation suivant les flèches 10 de fig. 1.

En fig. 1, on a indiqué en 8 un dispositif simplifié pour la fixation d'un appareillage électrique de ventilation et de chauffage. Cet appareillage est positionné entre la traverse profilée 8 et la traverse qui soutient les barrettes 6. Cet appareillage a été représenté en 12 en fig. 2.

Il convient de souligner que le dispositif indiqué en 8 en fig. 1 pour la fixation de l'appareillage électrique de ventilation et de chauffage a été représenté à titre d'exemple non limitatif, en ce sens qu'on peut adopter d'autres formes de réalisation et d'autres systèmes pour l'accrochage dudit appareillage sur l'étendoir, étant rappelé que la présente invention a pour objet un étendoir convenablement agencé pour assurer, à l'aide de systèmes d'accrochage prévus sur ledit étendoir, le montage d'un tel appareillage électrique.

Fig. 2 montre l'étendoir ou sèche-linge suivant la fig. 1, dont les bâts latéraux 5 ont été rabattus verticalement vers le bas. Dans l'arraché de fig. 2, on a montré l'appareillage électrique 12. Celui-ci comprend un boîtier de forme parallélépipédique dans la face supérieure duquel sont placés les organes 13 de commande et de réglage, à savoir un interrupteur général, un thermostat de réglage, un interrupteur pour la résistance électrique de chauffage et d'autres dispositifs de fonctionnement.

Dans la paroi de ce boîtier sont prévues des ouvertures ou fentes 15 à travers lesquelles un ventilateur intérieur aspire l'air qui traverse le linge, cet air, éventuellement mais non obligatoirement chauffé par une résistance électrique elle-même

montée à l'intérieur du boîtier, étant refoulé à travers les ouvertures ou fentes appropriées ménagées dans la partie inférieure 14 de celui-ci.

L'étendoir est équipé d'une enveloppe 16 qui l'entoure dans sa partie inférieure et sur ses deux côtés ; la surface du sol assure ainsi la fermeture du volume intérieur qui est alors isolé de l'ambiance. L'enveloppe 16 est convenablement perforée sur sa face latérale 17 qui fait face à l'appareillage électrique 12.

Les ouvertures 18 de la face 17 peuvent présenter toutes dimensions ou profils et être positionnées de toute manière appropriée, sans pour autant sortir du cadre de la présente invention.

Le linge est disposé sur les barrettes 6 du bâti horizontal 4 suivant fig. 1 ; on peut apercevoir certaines de ces barrettes 6 à travers l'arraché de fig. 2.

De ce fait, le linge est positionné suivant des plans parallèles orientés perpendiculairement à la face d'aspiration de l'appareillage électrique 12. Lorsque cet appareillage est mis en fonctionnement, il crée une circulation de l'air à l'intérieur du volume délimité par l'enveloppe 16. Cet air sort de l'appareillage en 14 après avoir été aspiré par dépression à travers la face 15, et il effectue un mouvement substantiellement elliptique, en traversant et en léchant la surface du linge.

Les trous ou ouvertures 18 assurent l'équilibrage des pressions interne et externe de l'enveloppe.

Cette solution permet de chauffer le même air de manière pratiquement continue, si bien que le processus devient rapide et uniforme dans tout le volume interne. Il s'ensuit que le linge se séche lui-même de manière uniforme et rapide, sans venir au contact avec l'ambiance extérieur, en évitant de la sorte tout risque de souillure ou d'absorption de mauvaises odeurs à partir de l'ambiance.

La structure sus-exposée permet de monter dans l'appareillage électrique de ventilation et de chauffage un réservoir qui n'a pas été représenté en fig. 1 et 2 et qui est propre à renfermer une substance parfumée ou odoriférante qui se mélange à l'air en donnant ainsi la possibilité de conférer une odeur agréable au linge. Cette adoption, qui n'est évidemment pas obligatoire, peut être employée aussi bien durant le séchage du linge lessivé que pour la désodorisation du linge sec ; dans ce dernier cas, la résistance de chauffage de l'appareillage 12 peut rester non employée.

## Revendications

1. Etendoir à linge, caractérisé en ce qu'il comporte un système (8) apte à permettre la fixation d'un appareillage électrique (12) pour la ventilation et éventuellement le chauffage de l'air.

2. Etendoir suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est entouré par une enveloppe appropriée (16) qui recouvre sa partie supérieure et ses parties latérales.

3. Etendoir suivant l'une quelconque des

revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'enveloppe (16) est perforée au niveau de sa paroi latérale qui fait face à l'appareillage électrique de ventilation et de chauffage (12).

4. Etendoir suivant l'une quelconque des revendications qui précédent, caractérisé en ce qu'il est équipé d'un appareillage électrique de ventilation et de chauffage (12) propre au séchage du linge, si bien que ledit étendoir est susceptible de fonctionner également comme sèche-linge électrique.

5. Etendoir formant sèche-linge électrique suivant la revendication 4, caractérisé en ce que l'appareillage (12) aspire de l'air au niveau de sa face antérieure perforée (15) et le refoule, éventuellement à l'état chauffé, au niveau de sa face inférieure perforée (14).

6. Etendoir suivant l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les barrettes (6) prévues dans son bâti horizontal (4) pour former appuis pour le linge sont susceptibles de se déplacer parallèlement les unes aux autres en vue d'affecter des écartements réglables.

7. Etendoir formant sèche-linge électrique suivant l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que l'appareillage électrique (12) est doté d'un réservoir approprié destiné à renfermer des substances odoriférantes pour le linge.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

0271453

FIG. 1

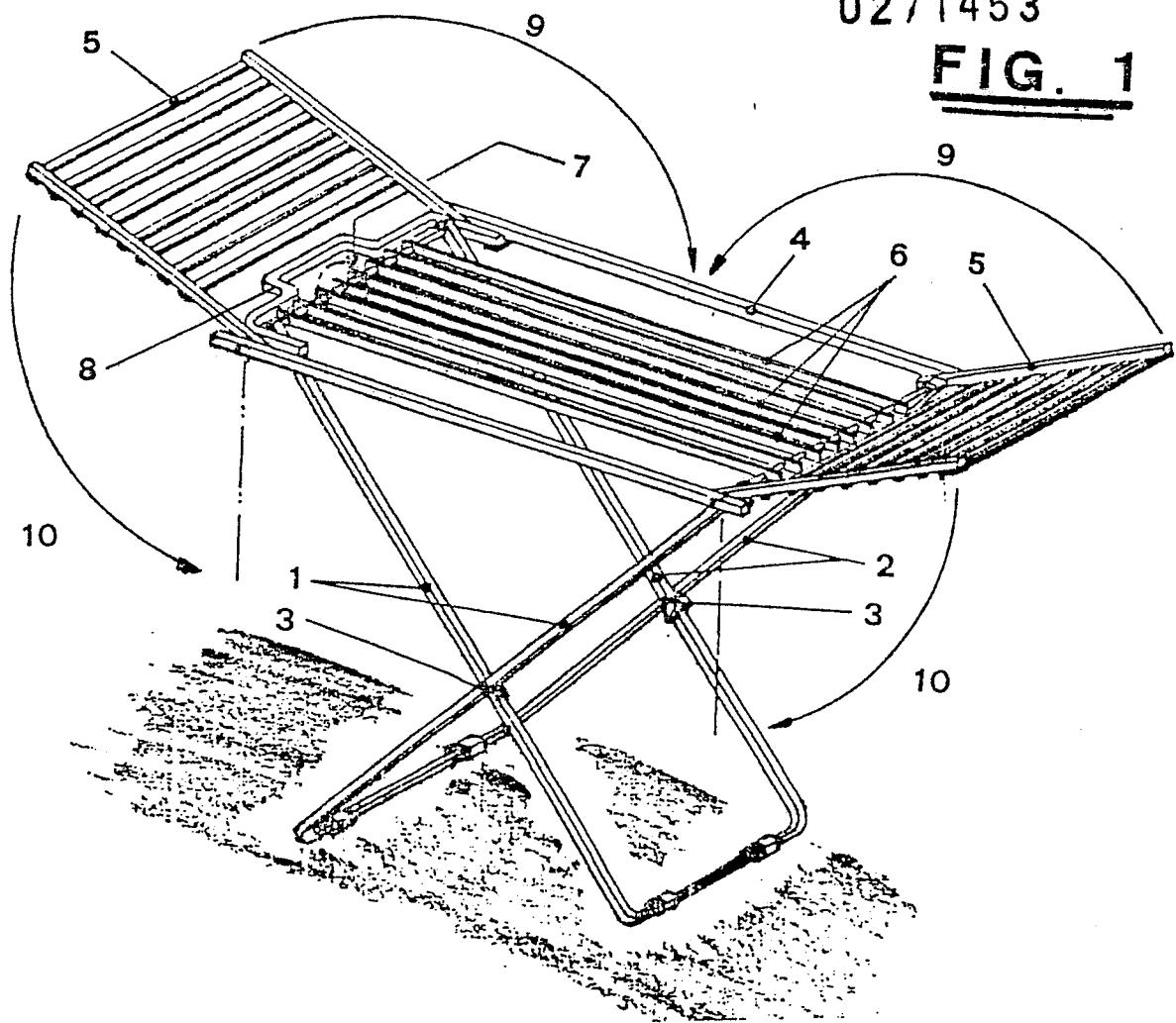
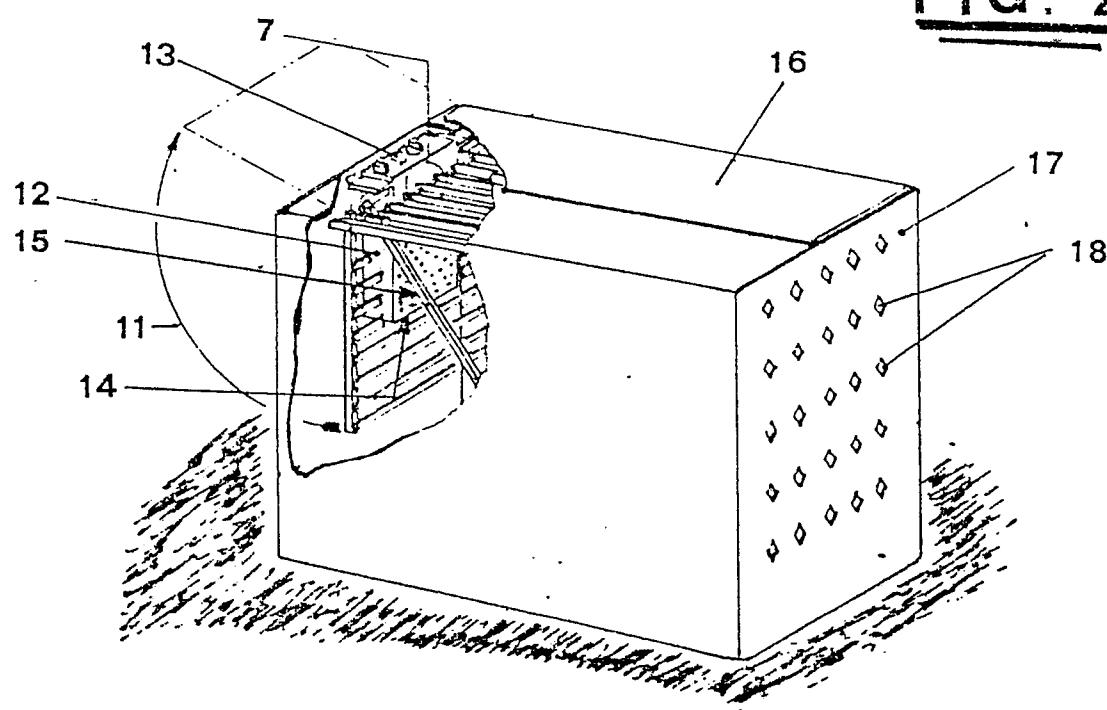


FIG. 2





Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 87 83 0401

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	BE-A- 665 231 (LEDRU) * Page 4, dernier alinéa - page 6, premier alinéa; figures 1,2 *	1-6	D 06 F 57/08 D 06 F 58/14
Y	---	7	
Y	FR-A-2 339 325 (BIEBER) * Page 1, lignes 25-28; revendications 1,7 *	7	
X	FR-A-2 095 050 (DUPRE) * Page 2, ligne 10 - page 4, ligne 2; figures 1,2 *	1-5	
X	CH-A- 488 981 (BADER) * Colonne 1, ligne 18 - colonne 2, ligne 20; revendications; sous-revendication 2; figures *	1,2,4,5	
X	GB-A- 612 576 (ARNOTT) * Page 2, lignes 9-44 *	1,2,4,5	
A	FR-A-1 238 937 (KOVACS) * Page 1, colonne de gauche, dernier alinéa - page 2, colonne de gauche, premier alinéa; figure 1 *	1-7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
A	GB-A- 795 463 (CLEMENTSON)		D 06 F F 26 B
A	CH-A- 310 482 (BURKOLTER)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	19-02-1988	BOURSEAU A.M.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non écrite P : document intercalaire			